

Affaire n° 19-20250731

**Approbation de la convention de partenariat à conclure
entre la commune du Tampon et le Réseau Curcuma
représenté par l'AGTT – Théâtre Luc Donat
(Pôle ressources - Jean Noël Clain)**

**Soumise au Conseil municipal
Séance du jeudi 31 juillet 2025**

Le Réseau Curcuma, créé le 3 juin 2021, rassemble les dix communes du Sud de notre île autour d'un objectif commun : renforcer la coopération dans le domaine artistique et culturel. Ses missions principales sont de soutenir la création et la diffusion du spectacle vivant, de garantir un accès équitable à la culture pour tous nos concitoyens et de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers.

La commune du Tampon est membre de ce réseau. Pour formaliser cette collaboration, il convient d'établir une convention de partenariat.

Il est important de noter que le réseau ne dispose pas de sa propre personnalité juridique. Par conséquent, son portage administratif et financier est assuré par l'Association de Gestion du Théâtre Luc Donat (AGTT), qui garantit une comptabilité séparée pour les activités du réseau. La convention sera donc juridiquement conclue avec l'AGTT, agissant au nom du Réseau Curcuma.

Le projet de convention ci-annexé définit clairement les engagements de chaque partie, assurant un partenariat équilibré et transparent.

A. Engagements de la commune du Tampon :

- Participation active : la Commune s'engage à participer au bon fonctionnement du réseau, notamment en déléguant un représentant aux comités de pilotage et en contribuant aux décisions collectives.
- Contribution financière : la contribution annuelle est fixée forfaitairement à 2 500 € pour chaque membre.
 - Point d'optimisation majeur : il a été convenu que l'apport de la Commune en moyens matériels, logistiques et humains pour l'accueil de la journée "Grin d'Sèl" est valorisé à hauteur de cette contribution. Par conséquent, cet engagement se traduit par une contribution en nature et n'occasionne aucune sortie de trésorerie pour la Commune au titre de l'adhésion.
- Achat d'une prestation spécifique : la Commune s'engage à acheter le droit de représentation du spectacle du groupe Grèn Sémé pour un montant de 2 000 € HT. Cette action s'inscrit directement dans le cadre du dispositif "Grin d'Sèl" porté par le réseau.

B. Engagements du Réseau CURCUMA (via l'AGTT) :

En contrepartie, le réseau assure une véritable ingénierie de projet pour le compte de ses membres, ce qui représente une optimisation des ressources pour nos services. Il s'engage notamment à :

- Coordonner l'ensemble des actions du réseau (réunions, comptes-rendus, bilans).
- Assurer l'ingénierie culturelle nécessaire à la programmation (planification, lien avec les artistes, suivi administratif et financier des contrats).
- Gérer les appels à projets et les demandes de subventions auprès des co-financiers (DAC, Région, Département), ce qui génère un effet de levier financier pour le territoire.

Au vu de ces éléments, qui démontrent l'intérêt d'inscrire notre action culturelle dans une logique de coopération territoriale pragmatique et financièrement optimisée, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, ci-annexé, à conclure entre la commune du Tampon et l'Association de Gestion du Théâtre Luc Donat (AGTT) agissant pour le compte du Réseau Curcuma.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,